



**POSTAUX  
DE PARIS**

Fédération Nationale des Salariés du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications  
SYNDICAT DES SERVICES POSTAUX DE PARIS - 67 rue de Turbigo - 75139 PARIS CEDEX 03  
CCP PARIS 14 569-53 A - Téléphone : 01 48 87 68 15 - Télécopie : 01 42 74 66 27  
Site - www.cgt-postaux.fr - E.mail : cgt.postaux@wanadoo.fr

Paris, le 14 Février 2010



## **UNE PRIME D'ÉQUIPE INJUSTE**

**Pour la CGT, ce n'est pas d'une prime d'équipe discriminatoire dont nous avons besoin mais bien d'une augmentation de nos salaires et du versement d'un 13<sup>ème</sup> mois pour tous les postiers.**

Chaque facteur a reçu dernièrement un courrier de la direction pour annoncer le versement et le montant de la prime d'équipe. Selon les facteurs, les équipes, le montant de cette prime varie entre 0 et 450 euros. Mais rares sont ceux qui ont eu le maximum quand on connaît les modalités de calcul de cette prime (*critères nationaux, critères locaux, taux d'instance ici, appel à la Force de Travail Variable là, etc. etc.*), bref aucune transparence, aucune cohérence.

**Certains agents malades n'ont rien touché : quel mépris et quel cynisme de la part de La Poste !**

Mais le plus grave, c'est que cette prime est discriminatoire et profondément injuste. Elle peut varier selon l'état de santé de chacun, selon le nombre et la durée des arrêts maladie. Pour La Poste, aucun doute, les malades sont des tire-au-flanc qu'il faut sanctionner. Qu'importe l'avis de médecins qui ont prêté serment. C'est insupportable ! Pire encore, des agents soignés et arrêtés pour des pathologies lourdes (*cancers, maladies nécessitant des traitements lourds, etc.*) sont carrément exclus de la prime. Ils ne touchent rien. Pour La Poste, c'est bien de notre responsabilité si l'on tombe gravement malade. Quel cynisme, quel mépris !

Quand au montant de cette prime il est évidemment insuffisant et aléatoire : beaucoup ont fait leur compte, même en percevant le montant maximum, 450 euros, cela ne fait jamais que 35 euros par mois, un peu plus d'un euro par jour. Dérisoire.

Quant aux autres agents : manuts, agents de cabines, service clients, B.O, etc. « *Circulez, y a rien à voir* », c'est zéro même si eux aussi sont impactés par la mise en place de « facteur d'avenir ». **LA CGT EXIGE LE VERSEMENT DE 400 EUROS POUR TOUS LES AGENTS.**

**Le seul but de cette prime : diviser le personnel de La Poste**

Tout le monde a bien compris qu'à travers cette prime, il s'agit en fait de nous diviser, entre équipes, entre collègues. Son but n'est pas d'améliorer la qualité de service, mais de nous culpabiliser. Notre force c'est de répondre à La Poste par notre solidarité et notre force collective.

**Le SMIC à 1600 euros nets (soit 1920 euros bruts minimum en I-2)**

**Le 13<sup>ème</sup> mois**

**400 euros tout de suite**

**La garantie du doublement du salaire en 20 ans**

**EMPLOI - SALAIRES - RETRAITES**

**CONDITIONS DE TRAVAIL**

**SERVICE PUBLIC**

**ON NE LÂCHE RIEN !!!**

# EN 2011, GARE AUX ACCIDENTS DU TRAVAIL !

Et pour 2011, La Poste annonce qu'elle va retenir un troisième critère : les accidents du travail ou de service.

## Intolérable !

Alors que c'est bien cette direction qui dégrade les conditions de travail et accroît les risques au boulot, elle voudrait en plus nous faire payer ce dont elle seule est responsable.

En accroissant la sécabilité, en supprimant des emplois, en augmentant la charge de travail, la boîte génère stress et souffrance, les accidents de travail se multiplient mais au lieu de prendre les mesures nécessaires, elle culpabilise encore plus les agents.

## Honteux !



### Construisons ensemble le Syndicat du 3<sup>ème</sup> Millénaire

### Bulletin d'Adhésion



**Je sousigné(e), déclare adhérer à la Fédération Nationale des Salariés  
du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications CGT  
263, Rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex**

Mme  Mlle  Mr NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
Adresse (1) \_\_\_\_\_

Adresse Mail : \_\_\_\_\_

Bureau, Centre, Filiale, Entreprise privée (2) : \_\_\_\_\_

Poste  Télécom  Filiale  Opérateur privé

Grade Reclassement \_\_\_\_\_ ou Grade Reclassification \_\_\_\_\_ Classe \_\_\_\_\_ Niveau \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_ Indice \_\_\_\_\_

Contractuel de droit public : Grade \_\_\_\_\_ Contractuel de droit privé : Grade \_\_\_\_\_ Classe \_\_\_\_\_ Niveau \_\_\_\_\_

N° de Sécurité Sociale : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Année d'entrée aux PTT ou dans l'entreprise : \_\_\_\_\_ Date de Naissance : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

Je désire le prélèvement automatique de mes cotisations OUI  NON

Je désire participer à un stage d'accueil OUI  NON

Porter une croix si nécessaire

(1) Adresse où vous désirez recevoir le Journal Fédéral Servi Gratuitement aux Adhérents - (2) Rayer la mention Inutile

#### Codifications (à remplir par le Syndicat)

Syndicat Dept : \_\_\_\_\_

Bureau : \_\_\_\_\_

Grade : \_\_\_\_\_

Poste

Télécom

Catégorie : \_\_\_\_\_

- SG
- DAT
- Cial Gest
- Technique
- Cadres
- Retraités
- CFA/CFC/CPA
- DOM

